

SOMMET MONDIAL 2005

RÉUNION PLÉNIÈRE DE HAUT NIVEAU | 14-16 SEPTEMBRE 2005



» RENOUVELER LES NATIONS UNIES POUR LE XXI^E SIÈCLE

Des propositions qui pourraient générer les transformations les plus radicales qu'aient connues les Nations Unies au cours de ses soixante ans d'histoire seront examinées lors du Sommet mondial de 2005, en septembre. L'intérêt pour un tel changement n'a cessé de croître afin de répondre plus efficacement à toute une gamme de menaces et de défis. A l'occasion de l'anniversaire de la signature de la Charte de l'ONU, cette année, le Secrétaire général Kofi Annan a déclaré que « les enjeux pourraient difficilement être plus élevés. Il se peut que la possibilité de façonner une réponse commune aux menaces communes ne se représente pas de si tôt. C'est dans ce contexte ... qu'une ONU réformée et renforcée est plus que jamais nécessaire. »

Les réformes qui pouvaient être mises en œuvre sous l'autorité du Secrétaire général, en particulier les réformes au niveau de la gestion et du Secrétariat, ont été entreprises après l'élection de M. Annan en 1997, et de nouveau lors de son second mandat qui a débuté en 2002 (voir « *Secrétariat* », ci-dessous). Un rapport d'avril

2005 rédigé par le Département de la gestion a enregistré des économies constantes et la création de valeurs ajoutées dans le cadre de réformes qui répondent aux demandes de longue date des Etats Membres pour que l'ONU « fasse plus avec moins ».

Au cours des derniers mois, de nouveaux changements ont eu lieu. Ceux-ci incluent la création de : deux comités directeurs dotés de pouvoirs exécutifs — le Comité de la gestion et le Comité des politiques — afin d'améliorer la rapidité de la prise de décision au niveau de la direction; un Bureau de l'éthique qui renforce la protection des dénonciateurs d'irrégularités et les normes éthiques; un Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires, chargé d'évaluer de manière systématique la performance des hauts fonctionnaires; un Comité de contrôle du Secrétariat de l'ONU, qui assure que les cadres mettent en œuvre les recommandations des organes de contrôle de l'ONU. En outre, le système des achats de l'ONU est en train d'être renforcé pour correspondre aux meilleures pratiques dans ce domaine, afin d'éviter certains des pièges rencontrés par le programme « pétrole contre nourriture » en Iraq. Du côté opérationnel, un Fonds autofinancé pour la démocratie est en train d'être constitué pour aider les pays à renforcer leurs pratiques démocratiques.

D'autres améliorations opérationnelles, affectant les mécanismes intergouvernementaux, nécessiteront l'approbation des Etats Membres. Dans son rapport de mars 2005, *Dans une liberté plus grande*, le Secrétaire général a énuméré une série de propositions, en s'appuyant dans certains cas sur les recommandations du rapport de 2004 du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, dans d'autres cas en répétant ou en étoffant des idées qu'il avait déjà exprimées en 1997 et 2002.

Parmi ces idées :

- » La création d'une Commission de la consolidation de la paix destinée à aider les pays sortant d'un conflit;



DES FAITS ET DES CHIFFRES

- » En 1945, les représentants de 50 pays se sont réunis à San Francisco afin d'établir la Charte fondatrice des Nations Unies. Aujourd'hui, l'ONU comprend 191 Etats Membres; les deux derniers pays à rejoindre l'Organisation ont été la Suisse et le Timor oriental, en 2002.
- » Le budget régulier du Secrétariat de l'ONU est, pour l'année 2005, de 1,8 milliards de dollars. En comparaison, le Département des pompiers de la ville de Tokyo possède un budget de 2,2 milliards de dollars, et le budget annuel de l'administration de l'Union européenne, avant son récent élargissement, était de 8,3 milliards de dollars.
- » Les réformes visant à améliorer l'efficacité ont permis de dégager 1,2 millions en valeurs nouvelles en 2004 — ceci étant en grande partie dû à l'emploi des nouvelles technologies informatiques et numériques, selon le rapport de l'ONU intitulé « Progrès et évaluation de l'impact des mesures d'amélioration de la gestion » (document A/60/70) — et, au cours de cette même année, 250 000 dollars d'économies ont été réalisées grâce à la réduction des coûts.

- ❖ La mise en place d'un Conseil des droits de l'homme, qui remplacera la Commission des droits de l'homme, discréditée;
- ❖ La réalisation d'un examen des activités des Services de contrôle interne de l'ONU en vue du renforcement de leur indépendance et de leur efficacité;
- ❖ La rationalisation des délibérations au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, pour qu'elles soient plus en phase avec les événements mondiaux;
- ❖ L'élargissement du Conseil de sécurité pour qu'il soit plus représentatif des réalités du monde au XXI^e siècle.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale, qui rassemble les 191 Etats Membres de l'Organisation, joue un rôle central en délibérant et contribuant à l'élaboration des politiques au sein de l'ONU. Elle est habilitée à examiner et à approuver le budget, et elle élit également les membres des autres organes délibérants, notamment les membres non permanents du Conseil de sécurité.

Une revitalisation de l'Assemblée pourrait passer par une rationalisation de son programme de travail et une accélération de son processus de délibérations, notamment en simplifiant son ordre du jour et la structure de ses commissions, ainsi qu'en renforçant le rôle et l'autorité de son président. Ce processus a déjà commencé avec l'adoption, par l'Assemblée, des résolutions de décembre 2003 (58/126) et de juillet 2004 (58/316). (*Voir aussi l'histoire sur la soixantième session de l'Assemblée.*)

Actuellement, l'Assemblée générale examine une surabondance de questions qui se recoupent souvent. L'ordre du jour de la session de l'an passé comprenait plus de 150 points, plusieurs d'entre eux se répétant d'année en année. Dans son rapport de mars, le Secrétaire général a suggéré que l'Assemblée concentre son attention sur les principales questions de fond d'actualité.

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Une réforme du Conseil de sécurité visant à le rendre plus représentatif des réalités géopolitiques d'aujourd'hui, plutôt que de celles de 1945, date à laquelle fut fondée l'Organisation, suscite depuis longtemps l'intérêt. Dans la Déclaration du Millénaire, tous les Etats ont décidé de redoubler d'efforts « pour réformer les procédures du Conseil de sécurité sous tous leurs aspects ». Il existe également un consensus selon lequel

les méthodes de travail du Conseil peuvent être rendues plus efficaces et transparentes.

Dans le but de faire avancer la discussion à ce sujet, le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (www.un.org/secureworld) a proposé, en décembre 2004, deux formules pour un nouveau Conseil de sécurité. La première augmenterait le nombre de sièges permanents; la seconde créerait de nouveaux sièges non permanents.

La question d'un éventuel élargissement du Conseil a fait l'objet d'un intense débat depuis la publication du rapport du Secrétaire général, en mars. Divers modèles d'élargissement du Conseil, afin de passer des 15 membres actuels à 25 ou 26 membres, ont été présentés sous la forme de résolutions devant l'Assemblée générale. Certains Etats Membres s'inquiètent du fait qu'ajouter de nouveaux sièges au Conseil pourrait affaiblir sa capacité à prendre des décisions.

Certains suggèrent qu'une décision sur ces questions devrait peut-être faire l'objet d'un débat plus tard au cours de la soixantième Assemblée générale, qui s'ouvre à la mi-septembre. Peu importe quand une décision sera prise, changer la composition du Conseil de sécurité nécessitera un amendement de la Charte de l'ONU et l'approbation des deux tiers des Membres de l'Assemblée, ainsi que des ratifications de la part des législatures et autres processus constitutionnels de ces Etats Membres, y compris des cinq membres permanents du Conseil.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le Conseil économique et social (ECOSOC) est le principal organe de l'ONU responsable de la coordination et de l'examen des politiques économiques et sociales, de l'apport de conseils et de l'entretien d'un dialogue sur les questions de développement.

Au cours des dernières années, l'ECOSOC a renforcé ses partenariats avec les secteurs non gouvernemental et privé, en particulier dans le cadre des activités d'aide humanitaire et de rétablissement de la paix après les conflits, et a amorcé une coordination avec le Conseil de sécurité dans ces domaines. Il a en outre joué un rôle de chef de file dans la coopération et la collaboration entamée par l'ONU depuis 1990 avec les institutions et les dirigeants financiers du monde entier dans le but d'harmoniser les efforts internationaux dans les domaines de la finance, du commerce, de l'aide et du développement au plan national. Une telle collaboration a porté ses

fruits en permettant l'exceptionnel Consensus de Monterrey, en 2002, puis le Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, deux événements qui ont ouvert un nouveau chapitre de la coopération Nord-Sud en matière de développement.

Mais, depuis longtemps, l'efficacité de l'ECOSOC est remise en doute étant donné que, mis à part le fait de fournir des conseils et de susciter le dialogue, il ne possède aucun pouvoir officiel pour attribuer des financements, comme les institutions financières, ni pour sanctionner, comme le Conseil de sécurité. Selon le Secrétaire général, l'ECOSOC pourrait améliorer son rôle en tenant, tous les deux ans, des réunions de haut niveau où serait examinée la coopération en matière de développement. Il pourrait aussi surveiller les progrès réalisés par tous les pays dans la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international.

Le Secrétaire général a également recommandé que le Conseil organise rapidement des réunions lorsque éclatent des crises humanitaires ou économiques, afin de promouvoir une action coordonnée de l'ONU. Par ailleurs, il a été demandé que le Conseil fasse davantage pour lier le traitement des questions touchant la paix à celui des questions de développement, et coordonne son action avec celle du Conseil de sécurité et celle de la Commission de la consolidation de la paix si celle-ci venait à être créée.

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

D'après la Charte des Nations Unies, l'Organisation a pour mission de protéger et de promouvoir les droits de l'homme dans le monde. Cette mission a été entravée par de nombreux facteurs, notamment par des lacunes dans l'efficacité de la Commission des droits de l'homme, dont la crédibilité s'est, pour beaucoup, largement effritée.

Au cours de la période qui a précédé le Sommet mondial, les Etats Membres ont discuté d'une recommandation du Secrétaire général consistant à remplacer la Commission par un Conseil des droits de l'homme, de taille plus petite et siégeant de façon permanente à Genève, qui restaurerait la primauté des droits de l'homme, telle qu'elle est définie par la Charte. Les premières versions du document final, qui doit être approuvé par les Etats Membres en septembre, suggèrent que le nouveau Conseil devienne un organe subsidiaire de l'Assemblée générale plutôt que de l'ECOSOC.

Les membres du Conseil envisagé seraient élus directement par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers, plutôt que nommés par les groupes régionaux, dans un souci de respect de critères plus élevés.

LE SECRÉTARIAT

Le Secrétaire général, Kofi Annan, a fait de la réforme la priorité de son mandat. En 1997, il a lancé une « révolution tranquille », destinée à rendre l'ONU plus économe et plus efficace. La rationalisation des procédures de gestion, l'élimination d'environ un millier de postes, l'adoption d'une budgétisation basée sur les résultats et l'instauration d'un nouveau système de recrutement, tout comme le transfert des ressources de l'administratif aux activités de développement et l'assouplissement des politiques en matière de gestion du personnel, font partie des nombreux changements qu'il a apportés depuis lors.

L'actuelle phase de réforme coïncide avec une période particulièrement critique pour l'ONU. Le Secrétaire général a lancé d'importantes réformes en matière de gestion et de contrôle pour rendre l'ONU plus efficace, plus transparente et plus responsable, notamment par la formation de deux comités directeurs dotés de pouvoirs exécutifs, l'un sur la gestion, l'autre sur les politiques, la mise en place d'une politique sur les dénonciations d'irrégularités, afin de protéger les membres du personnel, l'établissement d'un Conseil d'évaluation de la performance, le suivi de méthodes de recrutement des fonctionnaires de haut niveau plus rigoureuses et compétitives, la formation d'un comité de contrôle plus indépendant et l'amélioration des codes de conduite et d'éthique pour tout les membres du personnel, y compris ceux participant à des opérations de maintien de la paix.

D'autres modifications dépendent de l'approbation des Etats Membres. Un examen complet des ressources, règles et politiques budgétaires et humanitaires est proposé, ainsi qu'une révision générale des Services de contrôle interne, en vue d'accroître l'indépendance et l'efficacité du principal organe de surveillance de l'ONU.

Les Etats Membres étudient également la possibilité de donner au Secrétaire général, en tant qu'administrateur en chef de l'Organisation, un plus haut degré d'autorité et plus de latitude pour gérer les questions budgétaires et les questions de personnel. De son côté, le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée générale de lui conférer les moyens de poursuivre un programme de départs anticipés, afin d'adapter le choix du personnel aux besoins du moment.